

Règlement de notre établissement

Inscription

Modalité d'inscription

- Toute inscription se fait par le formulaire d'inscription en papier ou en ligne.
- Un acompte est demandé pour toute inscription.
- Le règlement se fait à distance ou sur place, et au plus tard le jour du premier cours.

Engagement de l'élève

L'élève s'engage à suivre régulièrement les cours et ne peut prétendre à aucun remboursement.

Paiement

Retard de paiement

- En cas du non-paiement du solde de l'inscription ou de retard de paiement, COURS JAPON TOULOUSE se réserve le droit d'annuler l'inscription.
- Les cours manqués pendant cette période ne seront pas rattrapés et ne seront repris qu'après règlement en intégralité des sommes.
- Il sera possible de transmettre des supports de cours le cas échéant.
- Tout retard de paiement entraînera une pénalité de 3 % par mois de retard.

Demande d'annulation et de remboursement

- Toute demande d'annulation et de remboursement devra se faire uniquement par écrit (courrier).
- Tout élève peut utiliser le délai de rétraction légal de 10 jours par demande écrite (courrier) à compter de la date de réception de l'acompte. Les sommes versées et les frais d'inscription seront remboursés.
- Après expiration du délai de rétraction légal de 10 jours en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, l'élève ne peut prétendre à aucun remboursement.

Modification et annulation des cours

COURS JAPON TOULOUSE se réserve le droit de modifier ou d'annuler si le nombre minimum de participants est inférieur à 3.

En cas d'annulation du fait de COURS JAPON TOULOUSE :

- Avant le début des cours : l'intégralité des sommes versées est remboursée.
- Après le début des cours : les sommes correspondant aux cours restant à réaliser sont remboursées ou un remplacement vous sera proposé.

Cours

Organisation des cours

COURS JAPON TOULOUSE est fermé pendant les jours fériés.

En cas d'absence ou maladie du professeur, les élèves sont prévenus dès possible par e-mail, ou sms par défaut de ne pas avoir communiqué leur numéro de téléphone portable. Les cours manquants seront attrapés à une autre date.

- Les cours en trimestre : Ils sont valables uniquement pendant les périodes concernés. Pour ce fait, ils ne seront ni échangé, ni reporté, ni remboursé.
- Les cours à la séance et/ou particuliers : En cas de empêchement imprévu, nous vous demandons de prévenir au moins 48 heures à l'avance.

Comportement

Il est demandé à chaque élève

- d'être ponctuel aux cours,
- de respecter les personnes fréquentées dans le local,
- de prendre soin les matériels de l'établissement et les affaires des autres élèves.

Sécurité

- Il est interdit de fumer dans le local ni de jeter des cigarettes.
- De fumer dans le local vous sera pénalisé d'une amende de 68 euros ou à des poursuites judiciaires (Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2016 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif).
- L'usage d'alcool ou de drogues est interdit dans l'établissement.

Assurance

COURS JAPON TOULOUSE a souscrit une assurance responsabilité civile commerce.